

LES COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Mission des CHSCT :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des agents.
- Veiller à la mise en œuvre des textes réglementaires en la matière à l'égard du personnel.

Chaque CHSCT apporte son concours en matière de santé et sécurité au Comité Technique associé.

Elus au CHSCT pour la FSU 04

titulaires	suppléants
URIOT Stéphane	Cristel PLUYETTE
PIED Alexandre	GAUTIER Eric
SEDES Ariane	MAGNAN Nicolas
LASFARGUES Anne-Marie	Lionel LASFARGUE
COUTURE Isabelle	PIARULLI Florence

QUATRE GRANDS TYPES DE FONCTIONS INCOMBENT AU CHSCT

Participation à la démarche globale de prévention des risques

Analyse de situations de travail dans les cas :

- de repérage de risques professionnels,
- d'accidents et des maladies professionnelles (réalisation d'enquêtes),
- réflexion et participation à l'élaboration de projets.

Activités de promotion de la prévention des risques professionnels

- Participation à l'information des agents.
- Participation à la définition des besoins de formation des agents à la sécurité.

Activités de veille

- Veille à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail.
- Mobilise des ressources externes : spécialistes ou un expert agréé.
- Exerce un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

Exercice du droit à l'information et à la consultation du CHSCT

- Le CHSCT est informé par le président (DASEN) de la mise à disposition de documents d'information (ex. : fiche de risques professionnels, rapport du médecin de prévention, ...).
- Le CHSCT est informé par les agents (ex. : par les visites de sites, ...).
- Le CHSCT est consulté sur toutes les questions relevant de sa compétence dont il est saisi par son président ou par le comité technique.
- Le CHSCT exprime un avis motivé sur tous les documents se rattachant à sa mission.
- Le CHSCT donne son avis sur tout projet d'aménagement modifiant les conditions de santé, de sécurité, et les conditions de travail.

Contactez le CHSCT: secretariat.chs-ct04@ac-aix-marseille.fr

Secrétariat du CHSCT pour les personnels : Mme SEDES Ariane - Tél : 06 27 33 41 54